

Club Med Ventes Canada Inc.
Concours Club Med x Rossignol 2017-2018

Règlements de participation

1. Le concours *Club Med x Rossignol 2017-2018* organisé par Club Med Ventes Canada Inc., se déroule du 20 septembre 2017 au 25 mars 2018.

Durée du concours

Date du lancement du concours dans le public : 20 septembre 2017 à 9h00 EST

Le concours débute le 20 septembre 2017 à 9h00 EST

Le concours prend fin le 25 mars 2018 à 23h59 EST

Date du tirage, le 26 mars 2018 à 10h EST

ADMISSIBILITÉ

2. Ce concours s'adresse à toute personne résidant au Canada et âgée de 18 ans et plus, au moment de sa participation. Sont exclus les employés, agents et représentants du CLUB MED et Rossignol et de leurs filiales, divisions, sociétés affiliées, sociétés mères, de leurs agences de publicité et de promotion, de leurs fournisseurs de prix, produits ou services reliés au présent concours ou de tout autre intervenant directement relié à la tenue de ce concours ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

COMMENT PARTICIPER

Aucun achat requis.

3. Le jeu est une exclusivité des marques Club Med et Rossignol et se déroule sur le site Internet dédié <http://clubmed-concours-contest.ca/rossignol/fr/concours/>. Pour participer, le participant se rend sur ce site internet, inscrit ses coordonnées : genre, nom, prénom, adresse courriel et répondre à une question de sécurité.

Le concours sera présenté sur les sites internet de Club Med Canada et Rossignole Canada, ainsi que sur les pages facebook des deux marques, et enfin dans les stations de ski durant les journées démo de Rossignol au cours de la saison hivernal.

Le participant doit être âgé de 18 ans et plus et être résident du Canada. Aucun achat requis. Limite d'une (1) participation par personne et par adresse électronique. Une (1) seule adresse courriel peut être utilisée pour participer au Concours, peu importe le nombre d'adresses courriel détenues par le participant. L'utilisation de plusieurs noms, identités et/ou adresses de courriel entraîne automatiquement la disqualification du participant.

PRIX

4. Le prix consiste à un séjour de 7 nuits pour deux adultes de plus de 18 ans, dans l'un des Villages suivants Peisey-Vallandry, La Plagne 2100, Valmorel et Avoriaz. Club Med se réserve le droit d'imposer l'une des destinations sus-mentionnées. Le forfait comprend :

- ◆ 7 nuits d'hébergement en chambre de catégorie minimum
- ◆ Le transport aérien depuis l'un des aéroports internationaux suivants : Montréal, ou Toronto, ou Calgary, ou Vancouver
- ◆ Les transferts vers/depuis le Village
- ◆ 3 repas par jour composés de délicieux buffets
- ◆ Le bar ouvert
- ◆ Collations en dehors des heures de repas
- ◆ Les cours collectifs de ski alpin ou planche à neige, disponibles selon la saison
- ◆ Le forfait de remontées mécaniques
- ◆ Spectacles et divertissements tous les soirs

Ne comprends pas :

- ◆ Les excursions facultatives et les achats personnels
- ◆ Les transferts du lieu de domicile à l'aéroport
- ◆ Tout service ou activité sportive avec supplément
- ◆ La location du matériel alpin
- ◆ Vins, champagnes et spiritueux à la carte
- ◆ L'assurance voyage

Le prix est constitué aussi de deux paires de ski et fixations Rossignol, selon la disponibilité des stocks au moment du choix.

VALEUR DU PRIX

5. Par la présente, les organisateurs déclarent que la valeur estimée du prix offert à l'intérieur de ce concours est la suivante:

Valeur totale des prix offerts : 7 800 \$

- ***Séjour Club Med : 5 800\$***
- ***Deux paires de ski et fixations Rossignol : 2 000\$***

Les gagnant doivent accepter de se conformer aux politiques, règles d'utilisation et/ou restrictions applicables, telles que décrites ci-après :

CONDITIONS GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

6. Club Med communiquera avec le gagnant par courriel. Il devra alors communiquer son adresse postale complète, au Canada, et un numéro de téléphone pour recevoir son prix. Le gagnant est désigné au hasard. Le gagnant aura 10 jours pour réclamer son prix, présenter une preuve d'identité valide, une preuve d'adresse au Canada au moment de la réclamation du prix, sous peine de nullité. Si, au 11^e jour, le gagnant n'aura pas communiqué ces informations auprès de Club Med, le prix sera alors attribué au 2^e participant sélectionné au hasard, et ainsi de suite jusqu'à désignation du gagnant.

7. Toutes les personnes gagnantes et leur invité(e) dégagent de toute responsabilité CLUB MED et Rossignol, leurs filiales, franchisés, sociétés mères, sociétés affiliées, leurs employés, agents et représentants de tout dommage de quelque nature que ce soit et notamment mais sans limitation découlant d'un accident, blessure, décès, pertes ou retards relatifs aux bagages ou articles personnels, retards, contretemps, pertes d'agrément, contrariétés,

désappointements, anxiété ou frustrations d'ordre physique ou mental qu'elles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix. Afin d'être déclarée gagnante, la personne sélectionnée pour le prix s'engage à signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.

8. Les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté, du mauvais fonctionnement de toute ligne de communication ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans leurs établissements ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

9. Toute personne qui participe au concours s'engage à se conformer aux règlements officiels du concours et aux décisions des représentants autorisés, lesquelles sont irrévocables et ont force exécutoire à tous les égards.

10. En participant à ce concours, les personnes sélectionnées autorisent les organisateurs et leurs représentants à utiliser, si requis, leur nom, photographie, image, déclarations relatives au prix, lieu de résidence et (ou) voix à des fins publicitaires ou promotionnelles et ce, sans rémunération.

11. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

12. Les organisateurs de ce concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours dans son entier ou en partie dans l'éventualité où il se manifeste un virus, un « bogue » informatique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause hors du contrôle des organisateurs pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, le cas échéant.

13. Ce concours est assujéti à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

14. La réservation du séjour sera acceptée en fonction des disponibilités de la grille de gagnant de concours au moment de la réservation et ne pourra être confirmée que 8 semaines avant le départ. Elle ne pourra être combinée avec d'autres promotions.

15. Le voyage est valable entre le 1er avril et le 22 avril 2018 (ou selon la fermeture saisonnière de la station de ski) ou entre le 17 mars 2019 et le 21 avril 2019 (ou selon la fermeture saisonnière de la station de ski).

16. La réservation et les arrangements liés au voyage devront être effectués auprès du département de la promotion chez Club Med à l'adresse courriel indiqué sur la lettre de gagnant par nulle autre que la personne gagnante, uniquement et sans exception. Merci de vous identifier comme gagnant du concours : **Concours Club Med x Rossignole 2017-2018**

17. Le gagnant et son accompagnateur devront posséder un passeport valide faute de quoi le prix sera annulé. Ils devront fournir une photocopie de leur passeport et leur lettre d'exonération dûment signée au département des promotions au Club Med au plus tard 10 jours après avoir gagné le prix faute de quoi le prix sera annulé.

18. L'invité du gagnant devra voyager avec le gagnant à la date choisie sinon le prix sera annulé.

19. Lorsque que la réservation sera effectuée, il n'y aura aucune possibilité d'annulation ou de changements de dates. Les noms des personnes qui voyageront ne pourront pas non plus être modifiés. En cas d'annulation, pour toute raison invoquée, le voyage ne pourra pas être reporté.

20. Les forfaits ne sont ni monnayable, ni transférable et ne pourront être prolongés. Les Prix devront être acceptés tel que décrit au présent règlement et ne pourront être substitués à un autre Prix ou être échangé pour tout autre Prix. Ce prix n'a aucune valeur monétaire

21. Toutes dépenses autres que celles spécifiquement mentionnées dans la description ci-dessus des voyages seront la responsabilité des personnes gagnantes ou des personnes qui l'accompagnent. Cela inclut les frais de déplacement entre la résidence des personnes qui voyageront et l'aéroport, les taxes, les frais d'obtention du passeport, visa, vaccins et autres documents de voyage si requis, les assurances et les dépenses personnelles.

22. Aucune compensation ne sera proposée si le voyage ou des éléments du voyage doivent être annulés pour des raisons hors du contrôle des organisateurs (catastrophe naturelle ou météorologique, émeute ou situation politique susceptible de mettre la vie des voyageurs en danger, grève, faillite ou autres) et où les obligations contractuelles des organisateurs avec ses fournisseurs ne permettent pas l'obtention du remboursement des sommes payées au fournisseur au nom e la personne gagnante.

23. Les organisateurs ne peuvent assumer aucune responsabilité pour les réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses pouvant découler de tout accident, blessures, décès pour les dommages, pertes ou retards concernant les bagages ou tout autre article personnel ou les retards concernant les bagages ou tout autre article personnel ou les retards, les contretemps, perte d'agrément, contrariétés, frustrations d'ordre physique ou mentale.

24. Toutes les conditions des grossistes et partenaires participants sont applicables. **Pour les termes et conditions de vos vacances au Club Med, merci de bien vouloir vous référer aux conditions mentionnées ainsi qu'à la brochure canadienne du Club Med en vigueur.**

25. Le prix est non transférable. Ne peut être utilisé par nul autre que le ou la gagnant(e).